

BULLETIN SUR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	Bulletin no.	84-165-16(1.1)-1
	Date entrée en vigueur :	1er juin 2020
Exigences pour permis de câblage	Page	1 de 1

Des permis de câblage doivent être obtenues avant le début des travaux pour toutes les installations électriques.

Pour les logements et les logements individuels, un permis est requis pour les travaux dépassant 10 sorties totale, ou pour une installation de plus que 5 kW. *L'inspecteur d'installation électrique peut autoriser le début des travaux avant l'obtention d'un permis de câblage uniquement dans des circonstances exceptionnelles.*

Les installations électriques commencées avant l'obtention d'un permis de câblage ou de l'autorisation de l'inspecteur seront sujet à des frais d'inspection spéciaux de 100 \$ par heure, plus la TVH. De plus le raccordement au réseau de distribution d'électricité peut être retenu sans préavis.

Notification

Pour les logements, vous devez aviser les Services d'inspection technique au moyen du numéro 1-888-659-3222 lorsque chacune des étapes de construction suivantes sont complétées et prête à être inspectée :

- Installation souterraine (lorsque la trachée est ouverte, et que les conduits ou les conducteurs directement enfouis sont visible)
- Installation de câblage et de boîtier (tous les étages de complété)
- Le service aux consommateurs (le service complété avec tous les disjoncteurs et les circuits terminés sur leurs borniers, la légende de panneau et les couvercles installés)
- Installation finale (logement complété, tous les dispositifs, luminaires et plaque d'installer)

La connexion du service aux consommateur ne sera pas envoyée au distributeur d'électricité si le service d'inspection technique n'a pas été aviser de l'installation du câblage et de boîtier.

Un inspecteur peut choisir d'inspecter les étapes de construction dans les deux (2) jours ouvrables (48 heures ouvrables) de la notification. Pour les bâtiments multi-occupants, veuillez contacter votre inspecteur local pour connaître les exigences à cet égard.

Négliger d'aviser les Services d'inspections technique des étapes de construction peut entraîner des frais d'inspection spéciale, une suspension de la licence, ou un refus de la connexion au réseau de distribution.

Dans le cas où les travaux sont recouverts avant que les deux (2) jours ouvrables (48 heures ouvrables) soient passé, la connexion au réseau de distribution peut être refusé jusqu'à ce que le recouvrement soit enlevé.

Si vous avez des questions, n'hésiter pas de contacter l'inspecteur dans votre région.

Bulletin no.: 84-165-16(1.1)-1		Révisé par:	Grady Briggs <i>Grady Briggs</i>	Date 1 ^{er} février 2020
Préparé par:	Pierre Daigle <i>Pierre Daigle</i>	Date 1 ^{er} février 2020	Approuvé par: <i>Pierre Daigle</i>	Date 1 ^{er} juin 2020